

Le capital reste nettement surtaxé en France

CELA PARAÎT UN AUTRE MONDE tant la crise a tout bouleversé, mais la France retrouvera en sortie de crise la situation fiscale qu'elle connaissait en 2019. Seule différence : 10 milliards d'euros de baisse d'impôts de production votés cette année. Cette situation d'avant-crise, quelle était-elle ? Le spécialiste des finances publiques, François Ecalte, fait le point dans une note qu'il publiera mercredi sur son site www.fipeco.fr et que dévoile l'Opinion. Une analyse qui sera utile au moment où le grand débat fiscal fera sa réapparition, dans la campagne pour 2022.

En 2019, la France était toujours championne du monde des prélèvements obligatoires (PO). Ensemble, ménages et entreprises français payaient, toutes choses égales par ailleurs, environ 120 milliards d'euros d'impôts et taxes de plus que leurs homologues de la zone euro (+5 points de PIB), 155 milliards de plus que la moyenne des Européens (+6,4 points d'écart avec l'Union européenne) et plus de 126 milliards d'euros que les Allemands.

Comment se répartissait cette surcharge ? C'était entre 44 et 82 milliards d'euros de plus qui pesaient sur le travail (1,8 à 3,4 points selon la manière de comptabiliser) par rapport à la moyenne communautaire, 60 milliards de plus sur le capital (2,5 points) et entre 14,5 et 19,4 milliards sur la consommation (0,6 à 0,8 point).

Prélèvements sur le travail. Beaucoup reste donc à faire pour revenir dans les clous européens. Mais les choses bougent. Entre 2016 et 2019, le taux de PO a baissé de 0,2 point de PIB en France quand il a progressé de 0,3 point dans l'Union européenne, de 0,4 point dans la zone euro et même de 1,1 point en Allemagne. L'écart se resserre, donc.

Plus précisément, « les prélèvements sur le travail ont nettement diminué en raison de la substitution de la CSG à des cotisations salariales et du remplacement du CICE par un allègement de cotisations patronales, alors qu'ils ont augmenté dans

la zone euro et l'Union européenne (plus fortement en Allemagne) », explique François Ecalte. La France est ainsi passée de la deuxième à la quatrième place de l'Union européenne pour les prélèvements sur le travail entre 2018 et 2019, « mais elle est restée au premier pour ceux qui sont à la charge des employeurs », précise l'ancien magistrat de la Cour des comptes (12,4% en France contre 8,5% en zone euro et 7,6% en Europe). En France comme en Europe, les recettes fiscales sur le travail représentent environ la moitié des impôts (50,3% en France, 49,9% dans l'UE et 52% en zone euro).

Ce n'est pas le cas de la fiscalité sur le capital, qui reste toujours très supérieure en France. « Malgré les réformes fiscales récentes, les prélèvements sur le capital ont augmenté en France de 2016 à 2019, surtout sous l'effet d'une hausse des impôts sur l'immobilier (+ 4,2 milliards d'euros pour les droits de mutation à titre onéreux et + 4 milliards d'euros pour les taxes foncières) et des droits sur les successions et donations (+ 3 milliards d'euros), alors qu'ils ont été stables dans la zone euro et l'Union européenne », ajoute François Ecalte. La suppression de l'ISF et la mise en place d'une flat tax sur les revenus du capital ont fait passer la France du premier rang en 2016 au deuxième rang en 2019, derrière le Luxembourg, mais l'Hexagone reste loin devant l'Allemagne et stagne au deuxième rang pour les impôts sur le stock de capital, juste derrière le Royaume-Uni.

A contrario, la France n'arrive qu'en 15^e position en 2019 sur la part des impôts sur la consommation, et au 18^e pour la seule TVA. « Les prélèvements obligatoires sur la consommation représentent 11,7% du PIB en France en 2019 pour des moyennes de 10,9% dans la zone euro et de 11,1% dans l'Union européenne », détaille la note. Une information à garder en tête quand la question des hausses d'impôts se posera après 2022.

Raphaël Legendre
@LEGENRA 